



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exonération

Question écrite n° 103128

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la consommation de fruits et légumes, dont les bienfaits sur la santé ne sont plus à prouver. Leur coût au détail reste encore très élevé pour certaines catégories de la population. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement a l'intention de supprimer la TVA sur ces produits afin de les rendre abordables au plus grand nombre. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt général sur la consommation qui s'applique à toutes les opérations économiques réalisées à titre onéreux, c'est-à-dire moyennant rémunération. Tel est le cas des ventes de fruits et légumes qui doivent donc être soumises à la taxe. Outre qu'elle serait contraire au principe précédemment énoncé, la mesure envisagée, qui porte sur des produits soumis au taux réduit de 5,5 % de la TVA, n'entraînerait, à la supposer répercutée sur les prix, qu'une baisse peu visible pour les consommateurs et, partant, constituerait une faible incitation à consommer davantage ces produits.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103128

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9287

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12735